



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JANVIER 2016**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSEE : Pamela BARATELLA.

ABSENT :

**1.Plantation d'une haie dans le parc du Château des Granges en bordure de la clôture du bâtiment du Chapeau Rouge.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renvoi de cette affaire à une prochaine séance pour complément d'informations.

**2.Enveloppe parlementaire – demande de subvention.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de solliciter l'enveloppe parlementaire pour financer le projet de rénovation de l'aire de jeux, pour un montant de travaux HT de 8 544 €.

**3.Budget eau & assainissement – amortissements.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette affaire.

**4.Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.**

Les membres de l'assemblée prennent acte du compte-rendu du maire au titre des délégations permanentes qui lui ont été consenties (1 don).

**5.Service culturel – partenariat avec TLC Marketing.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants (2 abstentions : Gilles Coutton et Bernard RENIET) de ne pas accepter le partenariat proposé.

**6.Convention d'utilisation de la salle basse de la Rotonde pour les expositions.**

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la convention d'utilisation de la salle basse présentée.

**7.Château / Rotonde – tarif des billets communs.**

Jean-Yves Meignen sort de la salle car il est personnellement concerné par cette affaire. Le conseil municipal décide à la majorité (1 vote contre : Henri Duyn) d'augmenter de 0.50 € le billet commun de visite du Château et du Jardin de l'Abbaye de Valsaintes.

**8.Modalité d'attribution de la Rotonde à diverses personnes de droit public et de droit privé.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs de locations de la Rotonde suivants (hors heures d'ouverture du Château) :

- Personnes morales de droit public : gracieux
- Personnes morales de droit privé : associations Simianaises : gracieux  
associations extérieures : 300 €/événement  
sociétés : 400 €/événement
- Personnes privées (photos de mariage uniquement) : gracieux pour les Simianais,  
personnes hors commune : 200 € pour 2 heures

**9. Syndicat d'Energie Alpes de Haute Provence – modification statutaire relative à la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques – transfert de la compétence.**

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité :

- la modification statutaire du syndicat pour inclure les infrastructures de charge pour véhicules électriques,
- le transfert au SDE de la compétence dévolue à la commune par le code général des collectivités territoriales relative la création et à l'entretien desdites structures.

A Simiane la Rotonde, le 14 janvier 2016.

Le Maire, Louis LAUDUN

